

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE
DE
MARSAC-SUR-DON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 6 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire de MARSAC-SUR-DON.

DATE DE CONVOCATION : le 30 août 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 19
PRÉSENTS : 14
REPRESENTÉS : 3
ABSENTS : 2
VOTANTS : 17

PRÉSENTS : M. de TROGOFF Hervé, Maire, Mme BOURDEAU Odile, M. COUROUSSÉ Gilles, Mme DELORME Julie, Mme FIOT Nathalie, M. GAIGÉARD Dominique, Mme HEUZE Jacqueline, Mme MONNIER Sarah, M. POUPARD Dominique, M. ROPTIN Michel, M. ROUILLON Gérard, Mme SALMON Karen, M. TISSOT Yves, M. VICET Régis

EXCUSÉS : M. JACQMIN Philippe (*pouvoir à Mme BOURDEAU Odile*), Mme PINSON-LERAY Géraldine (*pouvoir à M. de TROGOFF Hervé*), M. LE CALOCH Christian (*pouvoir à M. GAIGÉARD Dominique*),

ABSENTS : Mme TEMPLE Aurélie, Mme WEILAND Coralie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Jacqueline HEUZE

2024_032 – Décision modificative n°1 – Budget Auberge

Afin d'ajuster les crédits du budget de l'Auberge, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°1 suivante :

Budget Auberge – Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Budget 2024	Montant DM n°1	BP + DM n°1
Total 002 – Résultat de fonctionnement reporté	422,99 €	0,00 €	422,99 €
Total 011 – Charges à caractère général	1 700,00 €	2 080,00 €	3 780,00 €
Total 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 300,00 €	457,00 €	11 757,00 €
Total général	13 422,99 €	2 537,00 €	15 959,99 €

- Le montant des dépenses réalisées sur le chapitre 011 devrait s'établir à 3 780 € :
+ 2 080 € par rapport à la prévision budgétaire initiale.
Suite au départ du dernier locataire-gérant, des dépenses ont dû être effectuées (annonce dans la presse, diagnostics, réparation matériel,...)
- Le montant du chapitre 042 devrait s'établir à 4 757 € :
+ 457 € par rapport à la prévision budgétaire initiale suite à l'augmentation de certaines annuités d'amortissement

Budget Auberge – Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre	Budget 2024	Montant DM n°1	BP + DM n°1
Total 75 – Autres produits de gestion courante	13 422,99 €	2 537,00 €	15 959,99 €
Total général	13 422,99 €	2 537,00 €	15 959,99 €

Budget Auberge – Section d'investissement - Dépenses

Chapitre	Budget 2024	Montant DM n°1	BP + DM n°1
Total 21 – Immobilisations corporelles	48 317,82 €	457,00 €	48 774,82 €
Total général	48 317,82 €	457,00 €	48 774,82 €

Budget Auberge – Section d'investissement - Recettes

Chapitre	Budget 2024	Montant DM n°1	BP + DM n°1
Total 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	37 017,82 €	0,00 €	37 017,82 €
Total 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 300,00 €	457,00 €	11 757,00 €
Total général	48 317,82 €	457,00 €	48 774,82 €

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la décision budgétaire modificative n°1 du budget Auberge pour l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits conformément aux tableaux présentés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.

Vote
Nombre de voix exprimé :
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait certifié conforme,
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 10 septembre 2024
Le Maire,
Hervé de TROGOFF



La Secrétaire de séance,
Jacqueline HEUZE



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le **12 SEP. 2024**
- la transmission au contrôle de légalité le **12 SEP. 2024**